



## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

### D/1/771/A2 Travaux d'aménagement et de réhabilitation d'axes routiers dans la région de DAKAR.

1. Date de lancement : 28/08/2025
2. Nombre de propositions reçues et identité des candidats

Cinq (05)

- KELIMANE ENTREPRISE SA
- CRBC SENEGAL
- I-CONS SA
- EIFFAGE SENEGAL
- SOSETER HYDRO

3. Montant de la proposition retenue :
  - Trois milliards six cent dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille vingt-quatre (3 619 584 024) francs CFA TTC.

4. Noms et adresse de l'attributaire provisoire :

- EIFFAGE

Avenue Felix Eboué route des Brasseries

5. Délai d'exécution des services : dix-huit (18) mois.

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUSE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUSE

Mamadou NDAO